



Equipe pluridisciplinaire :

Téléphone : 03.89.78.74.99

Courriel : cra68@cra-alsace.com

Praticiens Hospitaliers :

Dr Christian SCHAAL

Dr Ayman MURAD

Psychologues :

Ann-Sylvie MAN

Courriel : as.man@ch-rouffach.fr

Aurélien FRITSCH

Courriel : a.fritsch@ch-rouffach.fr

Infirmière :

Gisèle FRANCESCON

Aide-Soignante :

Valérie WILHELM

Psychomotricienne :

Anne-Laure LEBON

Courriel : al.lebon@ch-rouffach.fr

Secrétaires :

Valérie ADOR

Caroline KECH

Téléphone : 03.89.78.71.87

Courriel : secretariat68@cra-alsace.com

Cadre de Santé

Unité Départementale pour

Adultes Autistes :

Guy WITTNER

Téléphone : 03.89.78.70.91

Courriel : g.wittner@ch-rouffach.fr

Résumé de la réunion

Inter-Etablissements

du 12 janvier 2007

Notre première rencontre annuelle a eu lieu au CARAH de Colmar. Une trentaine de personnes provenant d'établissements divers étaient présentes.

En ce qui concerne le bilan de l'année 2006, deux travaux ressortent principalement :

- le premier concerne l'élaboration de la charte du réseau inter-établissements qui engage chacun des participants adhérer aux objectifs établis par le groupe,
- le second porte sur l'étude d'un protocole de mise au calme commun et utilisable par tous.

Afin de prévoir une certaine organisation de travail, le programme 2007 des réunions a été défini et se répartit ainsi :

- la médiation par l'animal
le 23 février à 14h à l'IME de Bollwiller
- les troubles du sommeil chez les personnes avec autisme
le 13 avril à 14 h au Centre Hospitalier de Rouffach
- homogénéité/hétérogénéité des groupes accueillants des personnes avec autisme
le 22 juin aux Allagouttes à Orbey
- l'accompagnement des familles
le 21 septembre à 14 h à l'Institut Saint André de Cernay.

Un échange sur le thème de la transversalité entre les établissements a permis de construire une réflexion sur les différentes possibilités proposées aux personnes avec autisme en fonction de leurs âges et de leur troubles. Par ce terme, on entend la possibilité pour une personne avec autisme de passer d'un établissement à un autre, d'en fréquenter deux en même temps selon certaines modalités.



Quelques précisions sont cependant nécessaires sur le vocabulaire utilisé :

- **le séjour de rupture** est envisagé dans l'optique de faire une coupure entre l'équipe et le patient suite à des troubles du comportements importants. Ce séjour nécessite un investissement de l'équipe qui reçoit le patient sur le plan de sa prise en charge. Il peut également avoir pour objectif une révision de traitement et/ou un travail d'analyse sur les causes du comportement déviant
- **l'accueil temporaire** est un séjour prévu, organisé, anticipé. Il ne nécessite pas forcément de prise en charge spécifique mais un accompagnement similaire aux habitudes du patient. Ce type de séjour fait partie intégrante du projet individuel personnalisé du patient. Il peut faire suite à une demande faite par la famille qui s'occupe de la personne à domicile. Cette forme d'accueil est souvent un plus dans la prise en charge éducative du patient
- **le séjour relais** permet au patient de se rendre dans un autre lieu dans le cas d'une fermeture pour congé de l'établissement d'origine. Il est à rappeler que dans le cadre des séjours de vacances, l'encadrement pour ces patients là est primordial et que le personnel encadrant doit être formé en conséquence.

Cet échange nous a permis de cibler les établissements qui utilisent déjà ce type de pratique et a permis aux autres instituts de se familiariser à cette procédure. La pédopsychiatrie voit dans cette convention un avantage certain puisqu'elle ne bénéficie d'aucune structure d'accueil à temps plein. En ce qui concerne les adolescents et les adultes, les séjours de rupture se concentrent au pavillon 7/8 spécialisé en autisme du CH Rouffach. Afin de poursuivre le débat et d'approfondir ce sujet, l'un des partenaires du réseau proposera de développer ces différentes prises en charge lors de la prochaine réunion du réseau.

Le réseau IME-ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) en partenariat avec le CREAI a permis la création d'un annuaire de recensement des établissements pour enfants et adolescents du Haut-Rhin. Il est disponible sur le site du CREAI "www.creaiAlsace.org".